

ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
9^e session
22-27 septembre 2008

**COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, DE L'ENSEIGNEMENT
ET DE L'AUDIOVISUEL**

Résolution : 1/09/08

Objet : Consolidation des moyens de l'Agence

L'Assemblée des Français de l'étranger,

Considérant :

- l'augmentation substantielle et régulière des effectifs des établissements français à l'étranger (6869 élèves dont 3972 français cette année) ;
- l'infrastructure immobilière et organisationnelle nécessaire à l'accueil de ces nouveaux élèves ;
- que la compétence immobilière dévolue à l'AEFE n'est pas suivie des moyens financiers adéquats ;
- que des participations supplémentaires seront réclamées aux établissements à partir de septembre 2009 ;
- que l'application du décret n°2007-1792 risque d'entraîner certains établissements à résilier leur conventionnement voire à quitter le réseau AEFE ;
- que la compensation par le ministère du budget des cotisations des pensions civiles des personnels titulaires accusera un déficit progressif à partir de fin 2009 ;
- que toutes ces mesures entraîneront une augmentation supplémentaire des droits d'écolage ;
- que la subvention globale de l'agence telle que connue à ce jour (415 M € en 2009, 410 M € en 2010) ne pourra satisfaire entièrement au besoin de financement de ce réseau en croissance permanente.

Demande :

- que cette offre éducative extérieure soit réaffirmée par les pouvoirs publics comme étant une priorité nationale ;
- que l'AEFE, qui contribue au service public d'éducation puisse bénéficier également des moyens du ministère de l'éducation nationale ;
- que la part de l'État dans la prise en charge du coût global du réseau soit abondée à hauteur des besoins avérés.

Résultat	Adoptée en commission	Adoptée en séance
Unanimité	X	x
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'absentions		

ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

9^e session

22-27 septembre 2008

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'AUDIOVISUEL

Résolution : 02 /09/08

Objet : Prise en charge des frais de scolarité

L'Assemblée des Français de l'étranger,

Considérant :

- qu'à la suite de la décision du Président de la République, l'État assure la prise en charge des frais de scolarité des élèves français des établissements français à l'étranger dans les classes de lycée (terminale, première, seconde) ;
- que la mise en place de cette mesure sera achevée pour l'année scolaire 2009/2010 ;
- qu'il est envisagé d'étendre la mesure à toutes les classes du secondaire et du primaire.

Demande :

- qu'avant toute extension de cette prise en charge, à l'ensemble des classes du secondaire et du primaire, un bilan de cette mesure soit effectué afin de s'assurer qu'elle permet le maintien de la qualité et de l'accessibilité de notre réseau d'enseignement ;
- qu'à l'issue de cette analyse, l'État s'engage à abonder le budget de la prise en charge à hauteur des besoins créés par l'extension décidée.

Résultat	Adoptée en commission	Adoptée en séance
Unanimité		
Nombre de voix pour		
Nombre de voix contre		
Nombre d'absentions		

**COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, DE L'ENSEIGNEMENT
ET DE L'AUDIOVISUEL**

Vœu : 1/09/08

Objet : Intégration des enfants handicapés dans les établissements du réseau d'enseignement français à l'étranger

L'Assemblée des Français de l'étranger,

Considérant :

- le nombre significatif de familles françaises à l'étranger dont les enfants présentent un handicap physique ou intellectuel ;
- que trop peu de mesures ont été prises en faveur de ces enfants « différents » ;
- la volonté affirmée du Président de la République ainsi que celle de son prédécesseur, de faire de cette intégration scolaire une priorité nationale.

Demande :

- que pour les élèves handicapés physiques, les structures soient adaptées à leurs besoins ;
- que pour les handicapés intellectuels, les opérateurs (AEFE, MLF, Agence Israélite, CNED ...) soient sensibilisés et incités vivement à prendre en compte le problème du handicap ;
- qu'un processus d'évaluation des besoins soit engagé dans les plus brefs délais, suivi d'un programme de formation local des enseignants et des auxiliaires de vie scolaire pour permettre cette intégration scolaire ;
- que des budgets soient dégagés à cet effet ;
- que des projets pilotes soient lancés ;
- que ce vœu soit inclus dans les recommandations du « rapport au Ministre des Affaires Etrangères et Européennes sur l'avenir de l'enseignement français à l'étranger » et figure dans les conclusions des États Généraux du 2 octobre 2008 sur l'avenir de l'enseignement français à l'étranger.

Résultat	Adopté en commission	Adopté en séance
Unanimité	X	x
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'absentions		